



Schéma départemental d'amélioration de l'**accessibilité** **des services** au public de la Lozère

2016-2022



Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

- 1 Schéma départemental
- 4 Temps d'échanges avec les opérateurs de services
- 6 Axes stratégiques
- 20 Réponses aux questionnaires
- 36 Actions pour le territoire
- 74 Personnes interviewées lors de l'étude sociologique

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est issu de l'article 98 de la loi NOTRe. Il permet d'élaborer pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. L'État et le Département élaborent conjointement ce schéma en y associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Une phase d'étude des services présents sur le département permet d'apporter une première réflexion sur la localisation et les modalités d'accès de ces services. Le schéma permet de développer la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire de la Lozère.

Le processus de consultation en vue de la validation de ce schéma est défini par la loi. Ainsi, suite à son élaboration par les services de l'État et du Conseil départemental, le projet est présenté au Conseil départemental pour valider sa transmission aux Communautés de Communes. Celles-ci ont 3 mois pour rendre un avis. Après prise en compte de ces remarques éventuelles, le schéma est transmis au Conseil régional et à la CTAP qui doivent également se prononcer dans un délai de 3 mois. A l'issue de la consultation, le schéma est validé par le Conseil départemental avant un arrêté définitif du Préfet.

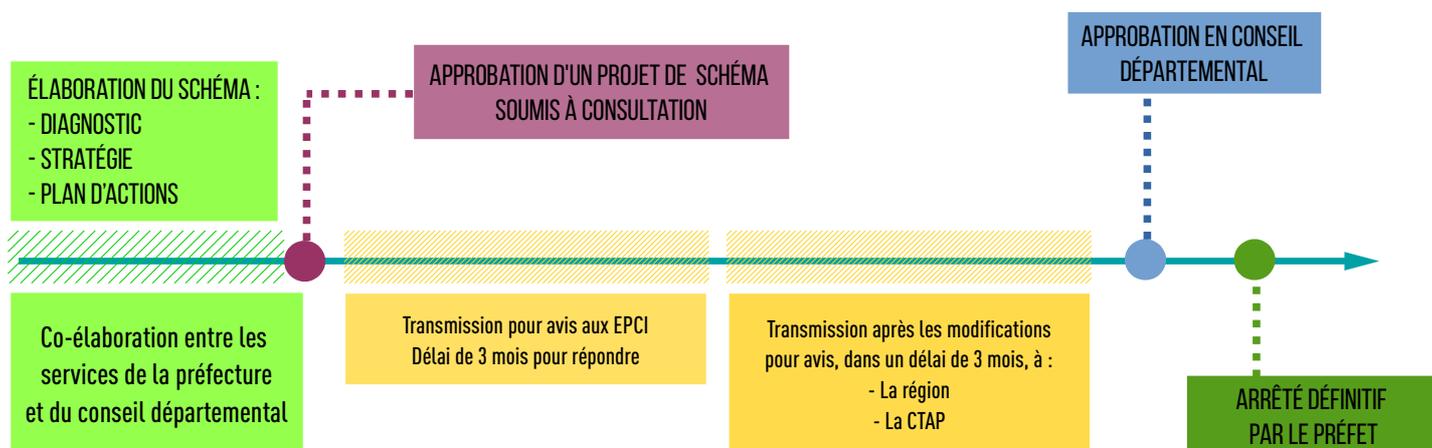


Schéma départemental d'amélioration de l'**accessibilité des services** au public

LA DÉMARCHE EN LOZÈRE

Le département de la Lozère a commencé l'élaboration de ce schéma dans le cadre de la phase d'expérimentation. Les travaux ont débuté en septembre 2014 par un diagnostic territorial lancé lors d'un premier comité de pilotage le 12 septembre 2014. Ce diagnostic a pour but d'analyser l'offre de services présente sur le territoire.

Cet état des lieux s'est développé autour de 4 grandes parties.

La reprise des travaux en 2016 a pu réaliser des compléments par rapport à la première version élaborée en 2014-2015.

COMITÉ DE PILOTAGE — 12 SEPTEMBRE 2014

ÉTAT DES LIEUX :

- Étude sociologique
Volet collectif (novembre 2014) et individuel (déc.2014 – janv. 2015)
- Questionnaires aux Communautés de Communes
(dec. 2014 – janv. 2015)
- Tables rondes
(janv. 2015)
- Analyse de l'accessibilité de l'offre
(nov. 2014 – janv. 2015)

COMITÉ TECHNIQUE — 15 JANVIER 2015

COMITÉ DE PILOTAGE — 22 JANVIER 2015

AXE 1	Assurer un accès aux professionnels de santé et aux soins pour la population et garantir une réponse qualitative en termes de soins d'urgence
AXE 2	Permettre l'accessibilité aux services par le renforcement de l'offre de mobilité sur le territoire
AXE 3	Accompagner le développement des usages numériques pour garantir une égalité d'accès aux services
AXE 4	Diffuser, organiser et rendre plus visible l'offre de services sur le territoire
AXE 5	Compléter l'offre du territoire par des équipements structurants
AXE 6	Garantir le socle de services , indispensable à la vitalité et à l'attractivité du territoire

Ce diagnostic a conduit à la définition des axes stratégiques lors du comité technique du 15 janvier 2015 et du comité de pilotage du 22 janvier 2015.

Le travail sur ce schéma a repris en mai 2016 avec l'élaboration du plan d'actions. En revanche, étant donné la période qui s'est écoulée entre ces deux phases, une mise à jour a été essentielle pour analyser l'offre actuelle présente sur le département.

Un comité technique a eu lieu dans le but de valider la démarche de travail, aussi bien sur le diagnostic, que sur la justification des axes. Suite à cela, des réunions de concertation ont eu lieu sur le territoire dans le but de soumettre le diagnostic effectué aux élus des communautés de communes et aux opérateurs de services. Ces réunions ont aussi permis d'entamer la réflexion sur les pistes d'actions qui pourraient améliorer l'accessibilité des services au public.

REPRISE DES TRAVAUX EN MAI 2016

PRÉSENTATION EN COMMISSION POLITIQUE TERRITORIALE DU DÉPARTEMENT
14 JUIN 2016

COMITÉ TECHNIQUE
06 JUILLET 2016

CONCERTATIONS SUR LE TERRITOIRE
18, 19, 20 ET 21 JUILLET 2016

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS
AOÛT – SEPTEMBRE 2016

COMITÉ TECHNIQUE
27 SEPTEMBRE 2016

COMITÉ DE PILOTAGE
18 OCTOBRE 2016

MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC ET
RÉDACTION DES ÉLÉMENTS
MAI – SEPTEMBRE 2016

+ Questionnaire aux opérateurs
Septembre 2016



Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

AXE 1 : ASSURER UN ACCÈS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET AUX SOINS POUR LA POPULATION ET GARANTIR UNE RÉPONSE QUALITATIVE EN TERMES DE SOINS D'URGENCE

- 1.1 - Animation d'un comité pour la démographie médicale
- 1.2 - Accompagnement dans la création des projets médicaux et de l'installation de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur les territoires
- 1.3 - Promotion et prospection des étudiants en médecine
- 1.4 - Développement de l'offre de Contrat d'Engagement de Service Public et des Praticiens Territoriaux de Médecine Générale ou Ambulatoire sur le territoire
- 1.5 - Accompagnement dans l'installation pour les nouveaux médecins
- 1.6 - Développement de la télémédecine sur le territoire
- 1.7 - Réaction pour des soins d'urgence en moins de 30 min
- 1.8 - Suivi des Contrats Locaux de Santé (CLS)
- 1.9 - Étude sur le transport sanitaire vers les pôles régionaux de santé

AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES POUR GARANTIR UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

- 3.1 - Formation aux outils numériques
- 3.2 - Accompagnement des usagers pour l'accès aux e-services – médiation numérique
- 3.3 - Maintien ou développement de la formation numérique en milieu scolaire
- 3.4 - Développement de l'usage de la visioconférence
- 3.5 - Développement du réseau SoLozère
- 3.6 - Encouragement du e-commerce local avec une expérimentation sur le bassin de vie de Langogne

AXE 5 : COMPLÉTER L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE PAR DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- 5.1 - Développement du très haut débit
- 5.2 - Amélioration de la couverture en téléphonie
- 5.3 - Développement de l'offre d'équipements sportifs et culturels
- 5.4 - Qualité et accessibilité aux structures sociales du territoire

LE PLAN D' ACTIONS

AXE 2 : PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES PAR LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

- 2.1 - Création d'aires de covoiturage
- 2.2 - Implantation de bornes de recharges pour les véhicules électriques
- 2.3 - Développement de l'offre de transport régulière sur le département
- 2.4 - Expérimentation de lignes touristiques
- 2.5 - Coordination, standardisation et développement de l'offre de Transports à la Demande (TAD)
- 2.6 - Information sur le transport et l'intermodalité
- 2.7 - Animation d'actions territoriales de mobilité

AXE 4 : DIFFUSER, ORGANISER ET RENDRE PLUS VISIBLE L'OFFRE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE

- 4.1 - Mise en valeur de l'action des MSAP et leur visibilité
- 4.2 - Coordination départementale des MSAP et consolidation de l'offre de service
- 4.3 - Mise en réseau des écoles et mise en place de projets éducatifs territoriaux
- 4.4 - Accueil de Jour Itinérant pour l'accès aux droits & Unité Mobile de Soutien en Soins Primaires à destination des personnes vulnérables
- 4.5 - Coordination des services d'aide à domicile
- 4.6 - Promotion pour le recrutement de pompiers volontaires

AXE 6 : GARANTIR LE SOCLE DE SERVICES, INDISPENSABLE À LA VITALITÉ ET À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- 6.1 - Consolidation et développement du réseau de MSAP sur le département
- 6.2 - Mise en place d'un suivi de l'accessibilité de l'offre de services
- 6.3 - Accompagnement à la transmission des entreprises commerciales et artisanales dans le but de maintenir le maillage sur le territoire
- 6.4 - Veille sur la fermeture de services entraînant une baisse significative de l'offre de services

